



Transcription du divorce pour valider le 2eme mariage

Par **sofiahouhou**, le **21/10/2012** à **11:46**

Bonjour,
je suis algérienne je me suis mariée en Algérie en août 2012 avec un Algérien de nationalité française sans compter une fois que mon mari est arrivé en France on trouve qu'il est toujours marié en France. car la mairie d'Algérie n'a pas envoyé la mention de son divorce qui n'a pas été consommée à Nantes. divorcé en 1996. il a pris avec lui la mention de son divorce et le jugement de son divorce :::::comment dois-tu faire pour que notre mariage soit accepté en France:::::et ça va mettre combien de temps pour nous envoyer le livret français:::::répondez-moi s'il vous plaît merci

Par **amajuris**, le **21/10/2012** à **13:51**

bjr,
il faut que votre mari qui est français (et non pas algérien de nationalité française) demande la transcription de son divorce fait en Algérie sur les registres d'état civil français; c'est à votre mari de faire cette demande et non à la mairie algérienne.
cdt